



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n° *2020-10-20-001* du **20 OCT. 2020**

Objet : levée de mise en demeure  
DEJEAN Robert Carrière « La Devèze » - Comps-la-Grand-Ville

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code de justice administrative ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 novembre 2002 autorisant M. DEJEAN Robert à exploiter une carrière à ciel ouvert de schistes ardoisiers au lieu-dit « La Devèze » sur la commune de Comps-la-Grand-Ville ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 12-202006-12-002 du 12 juin 2020, mettant en demeure M. DEJEAN Robert de respecter les dispositions des articles 20 et 25 de l'arrêté susvisé ;

**VU** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie du 24 septembre 2020 ;

**Considérant** que les documents fournis par M. DEJEAN le 7 juillet 2020 répondent aux exigences de l'arrêté de mise en demeure susvisé ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron.

**- A R R E T E -**

**Article 1er :**

La mise en demeure notifiée à M. DEJEAN Robert par arrêté préfectoral n° 12-202006-12-002 du 12 juin 2020 est levée.

**Article 2 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et notifié à l'entreprise DEJEAN Robert. Une copie sera adressée au maire de Comps-la-Grand-Ville.

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale

Michèle LUGRAND